

Rapport sur le préavis municipal no 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la Rue de l'Etraz. Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique composée de:

M. Martin Ahlström (PLR) 1er membre et rapporteur
M. Steve Binggeli (GDG)
M. Philippe Moret (GDG)
M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s)
M. Maurizio Di Felice (UDC)

s'est réunie le mardi 13 septembre 2022

Remerciements

La commission remercie Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale, et M. Ranfiss Trujillo, Chef du service des infrastructures et de l'environnement, pour leur disponibilité et les informations transmises ainsi que pour les réponses fournies.

Préambule

La Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit d'investissement et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux en vue du bouclage du réseau d'eau potable et la réfection de la route de l'Etraz. La Municipalité demande également au Conseil communal d'approuver le projet routier communal du giratoire de la Ballastière.

Exposé

Les membres de la commission technique se sont retrouvés à l'intersection de la Ballastière pour une visualisation in-situ. Il est constaté que le trafic aux alentours de 18:00 est dense et que les véhicules roulent vite. La visibilité à l'intersection n'est pas optimale. Il apparaît évident qu'un giratoire à cet emplacement représente une amélioration pour la sécurité routière et pour la fluidité du trafic.

La séance se poursuit à la salle Mont-Blanc, en présence de la Municipale en charge du dossier et de son chef de service.

Mme Christelle Giraud-Nydegger présente les 2 projets qui composent le préavis : un projet routier (cf. préavis No 72) et un bouclage du réseau d'eau potable.

La réalisation du giratoire est conforme au plan directeur. Le giratoire découle d'une réflexion globale par rapport au secteur de la Ballastière et de la Combaz.

Le préavis No 72 prévoit un DDP en faveur de Ronchi (relocaliser le concassage sur le site de l'ancienne déchetterie) et la suppression du chemin DP 100 (chemin d'accès à l'ancienne déchetterie). Ronchi doit financer la réalisation du giratoire, lequel offre une porte d'entrée à Gland et ralentit le trafic.

Mme Christelle Giraud-Nydegger précise encore que le canton a émis un préavis positif et qu'une seule opposition a été enregistrée.

Quant au réseau souterrain, un déplacement des conduites sera effectué. Cet aspect sera financé par Ronchi également. Un éclairage public sera par ailleurs mis en place. Deux mesures seront ainsi entreprises : 1) bouclage du réseau d'eau potable ; 2) entretien du réseau routier selon le plan quinquennal d'entretien (car il y a des fissures).

Questions

Sur question, M. Ranfiss Trujillo expose que le maillage du réseau d'eau consiste à réorganiser les conduites d'eau en carrés à l'instar des villes aux USA. Le maillage permet de donner d'autres itinéraires à l'eau s'il y a une fuite dans une conduite.

Sur question, Mme Christelle Giraud-Nydegger expose qu'il existe un projet d'itinéraire de mobilité douce entre Gland et Prangins. Prangins avait mis le projet en suspens, mais celui-ci a été réactivé en début de législature. Ce projet nécessite en premier lieu la réalisation d'une étude pour déterminer les coûts. En principe, le projet devrait aboutir durant cette législature, soit avant 2026. Un préavis pourrait être émis en 2024 (au mieux) et le début des travaux pourraient intervenir en 2025 ou en 2026, étant précisé que le projet est tributaire de la volonté politique de Prangins. S'agissant de l'itinéraire, celui-ci passerait le long des voies CFF, côté sud. Des négociations devront avoir lieu avec les propriétaires des parcelles.

Sur question, Mme Christelle Giraud-Nydegger explique qu'une expropriation est nécessaire (cf. page 6) dans la mesure où la commune intervient d'une part comme détenteur du domaine public et, d'autre part, comme propriétaire d'une parcelle. Autrement formulé, la commune discutera avec elle-même.

Sur question, Mme Christelle Giraud-Nydegger explique que le giratoire imposera aux véhicules de freiner avant de rentrer dans le giratoire. La route est limitée à 80 km/h, mais les conducteurs ne pourront pas entrer dans le giratoire à cette vitesse.

Sur question, Mme Christelle Giraud-Nydegger confirme que le DP 100 (route d'accès à l'ancienne déchetterie) sera supprimé.

Sur question, M. Ranfiss Trujillo précise qu'il n'y aura pas de passage pour piétons autour du giratoire, mais que des îlots seront installés. Les passages pour piétons ne sont pas autorisés sur les routes limitées à 80 km/h. En revanche, les îlots offriront une sécurité suffisante pour les piétons souhaitant traverser la route.

Sur question, M. Ranfiss Trujillo expose que les camions n'emprunteront plus le DP 100 pour sortir et entrer sur le site de Ronchi. Les camions sortiront par la route du Pont-Farbel et entreront par la route de Nyon (en face de la nouvelle déchetterie).

Sur question, Mme Christelle Giraud-Nydegger explique que le budget pour l'aménagement paysager de 35'000.- servira à renforcer l'arborisation existante côté ancienne déchetterie.

Sur question, Mme Christelle Giraud-Nydegger confirme que la présence du giratoire va ralentir le trafic et offrir davantage de sécurité. Il existe plusieurs études sur la sécurité des giratoires et les études invoquées par l'opposant ne sont pas pertinentes pour le projet du présent préavis. Le contexte et la situation ne sont pas identiques. La Municipalité est convaincue que la présence du giratoire et du nouvel itinéraire de mobilité douce sont suffisants pour assurer une sécurité adéquate pour les cyclistes. Dans ce contexte, la mise en place d'une voie cyclable dans le giratoire n'est ni indiquée ni nécessaire.

Sur question, M. Ranfiss Trujillo détaille que l'entretien de la route se fera par un fraisage, ce qui permettra de supprimer les fissures existantes. La chaussée sur le tronçon Vertelin au giratoire sera renforcé. Un revêtement de type S (et non de type M, soit le type standard) sera installé. Ce revêtement est mieux adapté au passage de camions. Il y aura également un revêtement de type S dans le giratoire. Ronchi a proposé de renforcer la chaussée davantage. Le cas échéant, ce sera fait ultérieurement.

Sur question, M. Ranfiss Trujillo confirme qu'il y a un accès au sentier des toblerones depuis l'ilot. Il existe un trottoir qui figure en violet sur le plan. Il n'est pas possible de réduire le gabarit routier davantage pour augmenter l'espace du trottoir.

Sur question, Mme Christelle Giraud-Nydegger explique qu'il n'y a pas de pourcentage culturel dans le préavis. Dans la mesure où c'est Ronchi qui finance la construction, la Municipalité n'a pas prévu de réalisation culturelle. En revanche, il est tout à fait envisageable de le faire après la fin des travaux.

Discussion

Les membres de la commission sont convaincus par les explications et précisions fournies par la municipale en charge du dossier et son chef de service.

Au vu des circonstances, le préavis est bien documenté et il convient d'y réserver un accueil favorable. Les membres de la commission estiment par ailleurs que la mise en œuvre du giratoire ne présente pas de risque accru ou supplémentaire pour les cyclistes, de sorte que la décision de la Municipalité de lever l'opposition doit être approuvée.

Les membres de la commission sont unanimes pour la formulation des vœux suivants :

- 1) Il est demandé à la Municipalité de tenir le conseil communal informé de façon régulière sur l'état d'avancement du nouvel itinéraire de mobilité douce sur l'axe Gland-Prangins. De même, il est demandé à la Municipalité de mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour que ce projet aboutisse durant la présente législature.
- 2) Il est demandé à la Municipalité d'examiner la possibilité d'installer un panneau de signalisation invitant les automobilistes à adapter leur vitesse sur la route de l'Etraz, de part et d'autre vers le giratoire.
- 3) Dans la mesure où le giratoire représente une porte d'entrée à Gland (argument mis en avant par la Municipalité), il convient de marquer de manière plus officielle cet emplacement par la réalisation d'une œuvre culturelle ou par la mise en place d'une signalisation routière ad hoc (par exemple un grand panneau de qualité supérieure) indiquant au conducteur le passage de la frontière glandoise.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, de prendre la décision du préavis, soit:

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis No 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable à la Rue de l'Etraz et pour l'approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 802'365.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux pour le bouclage du réseau d'eau potable ;
 - II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 766'181.-,
 - III. - d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de

végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 37'695.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;

- IV. - de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue qui concernent le projet routier ;
- V. - d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet routier de giratoire communal de la Ballastière soumis à l'enquête publique du 26 avril au 27 mai 2022 ;
- VI. - d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le canton.

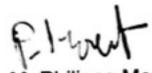


M. Martin Ahlström

M. Yvan Gremion

M. Steve Binggeli

Maurizio Di Felice



M. Philippe Moret